

SERVICE EDUCATION  
JLS/MJH

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

### DELIBERATION

**OBJET : Participation aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés du 1<sup>er</sup> degré – année scolaire 2007-2008.**

Il est proposé de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés du 1<sup>er</sup> degré, de la manière suivante pour l'année scolaire 2007-2008, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 :

<b>ETABLISSEMENTS CONCERNES</b>	<b>Année scolaire 2006-2007 (à compter du 01-09-2006)</b>	<b>Année scolaire 2007-2008 (à compter du 01-09-2007)</b>
<b><u>Ecoles implantées sur Ploemeur</u></b>		
Ecoles maternelles	535,77 €	<b>546,48 €</b>
Ecoles élémentaires	319,80 €	<b>326,19 €</b>
<i>Participation versée par élève ploemeurois</i>		
<b><u>Ecoles extérieures à la commune</u></b>		
Elèves maternelles	521,44 €	<b>531,86 €</b>
Elèves élémentaires	285,40 €	<b>291,10 €</b>
<i>Participation versée par élève ploemeurois</i>		

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions «Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion» et «Finances, Ressources Humaines, Administration Générale», après en avoir délibéré,

- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à fixer ainsi cette participation communale pour l'année scolaire 2007-2008.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

L'Adjointe déléguée  
Enfance, Jeunesse, Education

Evelyne METAYER